

devait avoir le commandement de toute la Nouvelle-France (19).

Le 16 novembre 1703, M. de Beauharnois écrivait au ministre :

“ M. de Galliffet m'a prié, Mgr, de vous demander pour lui un congé d'un an pour aller en France régler ses affaires ” (20).

Le 21 juin 1704, le ministre écrivait à M. de Galliffet qu'il n'avait pu rien faire pour lui cette année, mais qu'il ne l'oublierait pas. Comme fiche de consolation, il lui accordait le congé qu'il avait demandé (21).

Le 15 juin 1705, M. de Galliffet obtenait la croix de Saint-Louis.

Le ministre, en lui apprenant la bonne nouvelle le 14 juin 1705, l'informait qu'il n'était pas vrai que M. de Brouillan avait résigné le commandement de l'Acadie (22).

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait une lettre très sévère à M. de Vaudreuil au sujet de M. de Galliffet. Le roi, disait-il, a trouvé mauvais que M. de Galliffet se soit absenté de Montréal en l'absence de M. de Ramezay, lors de l'émeute. Il a été bien près de l'interdire. Le ministre lui accordait, toutefois, permission de passer en France à cause de la mort de son frère, le gouverneur de Sainte-Croix (23).

En novembre 1706, MM. de Vaudreuil et Raudot informaient le ministre que M. de Galliffet, lieutenant de roi à Montréal, passait en France. Ils en profitaient pour faire son éloge. Ils terminaient leur lettre en disant au ministre que M. de Galliffet était un honnête homme (24).

---

(19) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 348, 356.

(20) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.

(21) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 365.

(22) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 369.

(23) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 376.

(24) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 24.